



La Gazette de Bois-Vert

JOURNAL MUNICIPAL de LA FARE-EN-CHAMPSAUR

EDITO



L'équipe municipale et les agents communaux auraient aimé vous présenter leurs meilleurs vœux de vive voix, mais la situation sanitaire en a décidé autrement.

Nous espérons que 2021 sera plus clément pour que nous puissions nous retrouver dans de bonnes conditions.

Cette crise sanitaire a perturbé la mise en place de notre équipe puisque celle-ci n'a pu s'installer que le 25 mai 2020.

Mais malgré toutes ces contraintes, nous sommes pleinement mobilisés pour faire vivre notre commune.

Vous lirez dans les pages qui suivent quelques-unes de nos premières réalisations ainsi que certains de nos futurs projets qui sont nombreux !

Parmi ceux-ci, les sujets de l'eau et de l'assainissement qui seront centraux dans ce mandat, même si nous avons la chance de bénéficier d'une station d'épuration écologique et performante.

En effet, notre réseau d'eau est vieillissant et nous devons l'analyser avant de devoir certainement envisager d'importants travaux de réfection.

Ce diagnostic, qui devrait durer plusieurs mois, vous sera présenté, afin que nous puissions, ensemble, préparer l'avenir.

D'une façon générale, je tiens à vous assurer que nous restons à l'écoute de vos propositions et alertes, afin d'améliorer sans cesse la vie dans notre commune.

Avec l'ouverture de notre site internet, nous espérons intensifier ces échanges.

Au nom de l'équipe municipale et des agents communaux, je vous présente à nouveau, chers Farassonnaises et Farassons, tous mes vœux de santé et bonheur pour cette année 2021.

Le Maire, Christophe BOYER

Des fêtes illuminées !

On avait bien besoin, en cette fin d'année, d'un peu de lumière, de beaux sapins et d'étoiles : la commune s'est faite toute belle, aidée par plusieurs Farassons qui ont eux aussi illuminé leurs maisons et jardins !



Un nouveau site Internet

Depuis début février, la commune de La Fare-en-Champsaur a son site internet.

Vous y retrouverez les informations pratiques importantes, les comptes-rendus du Conseil Municipal, des actualités, ainsi que des liens vers les formulaires et sites internet nécessaires à vos démarches.

Progressivement, il s'enrichira avec des rubriques comme « Patrimoine », l'historique des numéros du journal, etc.

N'hésitez pas à contribuer à son amélioration par vos remarques et idées.

Voici son adresse :

mairie-la-fare-en-champsaur.fr



Le conseil municipal

<p>Christophe BOYER Maire <i>Agriculteur</i></p> <p>Conseiller Communautaire de la communauté de communes du Champsaur- Valgaudemar</p> 	<p>Audrey ROMAN 1ère Adjointe <i>Agent administratif</i></p> <p>Déléguée à la Jeunesse</p> 	<p>Jérôme ROUX 2ème Adjoint <i>Comptable</i></p> <p>Délégué aux Finances</p> 
<p>Yves DESBORDES 3ème Adjoint <i>Préretiré</i></p> <p>Délégué Patrimoine, Tourisme, Communication</p> 	<p>Laurie AIMÉ-BLANC <i>Préparatrice en pharmacie</i></p> <p>Événements, Fleurissement</p> 	<p>Jean-Paul LOUVIGNÉ <i>Retraité</i></p> <p>Travaux</p> 
<p>Christian DOL <i>Retraité</i></p> <p>Travaux eau, assainissement</p> 	<p>Valérie GADUEL <i>Coiffeuse</i></p> <p>Événements, RGPD</p> 	<p>Pierre SANCHEZ <i>Agent technique</i></p> <p>Voirie, éclairage public</p> 

Les agents de la commune, les enseignants



Marine DÉSSERT, Agent administratif



De gauche à droite : Chrystel PETITEVILLE, Directrice de l'école ; Clémence KHALIFA, ATSEM (*); Hélène BONHOMME, Agent technique en charge des écoles ; Frédéric LACCHIA, Professeur des Ecoles



Christian SERRE, Agent technique



Chrystelle BOYER, Agent administratif



Fabrice CHARRUET, Agent technique

A noter : Les Agents sont rémunérés par la commune, les Professeurs des Ecoles le sont par l'Education Nationale.
(*) ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Nos premières réalisations

Votre Conseil municipal a été élu au 1er tour des élections municipales, le dimanche 15 mars 2020, et son installation a eu lieu le 25 mai 2020.

Parmi les sujets traités dans cet intervalle, la réalisation locale de **masques à destination de l'ensemble des habitants de la commune**.

L'équipe municipale une fois installée, son premier travail a été de voter les comptes 2019 et le **budget 2020**. (voir page 6)

Les principales réalisations :



Déplacement de l'Agence Postale

L'agence postale a quitté le hall d'accueil de la Mairie, pour s'installer à côté du bureau de la Secrétaire de Mairie, qui a lui aussi glissé d'un cran : pour dans les deux cas mieux vous accueillir !

Atelier Technique Municipal :

Réception technique de l'ensemble des travaux, en-dehors des portes (devis en cours).



Salle polyvalente :

Début de rénovation avec la peinture des murs et portes.

Plan canicule :

Création du registre des personnes à appeler en cas de canicule.

Eau—Assainissement : lire page 5

Animation Tour de France :

Nous avons accueilli dignement le Tour de France 2020, avec banderoles et maillot vert sur la mairie !



Tarif et règlement du cimetière :

Un règlement du cimetière communal a été créé, il est à disposition à la Mairie et bientôt sur le site internet. Les tarifs ont été revus.

Cérémonie du 11 novembre :

L'équipe municipale a tenu à maintenir cette célébration, à huis-clos en raison du confinement.



Gros entretien des chemins :

Elagage sur plus de 60% des chemins de la commune, ainsi que la montée de Bois-Vert.



Coupe affouagère :

Elle a intéressé 17 personnes pour 202 m3. Une nouvelle coupe est prévue en 2021.

Chemins de randonnée :

Réaménagement, avec l'aide de la Com Com, des abords de l'Aqueduc de La Fare : création d'une volée de marches vers le torrent, réalisation d'une grille au déversoir,...



Nos projets

Voici les principaux projets pour la durée du mandat :

N.B. La plupart de ces dossiers nécessitent l'obtention de subventions du Département, de la Région, de l'Etat, etc. : la date exacte de leur réalisation ne peut donc être précisée à ce jour

Atelier Technique Municipal :

Choix technique du type de portes en fonction des devis.

Remplacement du car de ramassage scolaire :

Notre car a maintenant 10 ans, aussi il a été décidé de le remplacer par un car plus spacieux (occasion récente), qui permettra également des voyages scolaires ou autres.

Fleurissement :

Embellissement de la commune étendu aux différents hameaux par la création de nouvelles jardinières, etc.

Eau— Assainissement : lire pages 4 et 5

Marquage au sol :

- ▶ Amélioration du stationnement devant l'Office du tourisme Champsaur-Valgaudemar
- ▶ Route des Allards, délimitation du stationnement face au parc de la Mairie.
- ▶ Réalisation d'une zone délimitée pour les piétons entre le rond-point d'Intermarché et les dos d'ânes des Allards, première étape de sécurisation de la circulation des piétons dans ce secteur un peu trop « roulant ».

Abris-bus :

Afin de protéger nos écoliers attendant le ramassage scolaire, et les voyageurs à destination de Gap, nous projetons la réalisation de 2 abris-bus.

Amélioration espace Elodie et site de Bois-Vert :

En projet, à l'espace Elodie de nouveaux jeux et des tables à pique-nique, ainsi qu'à Bois-Vert.

L'eau arrive à mon robinet, les eaux usées sont évacuées : c'est tout naturel, tout simple, pas besoin d'y penser ?

1. L'eau potable

Les sources, les captages

Notre commune dispose de 3 captages :

- ▶ Captage des Farelles (prélèvement autorisé de 2,3 m³/heure)
- ▶ Captage du Pignalet (source de la Pigne 3,6 m³/h ; source des Ranguis 2,8 m³/h)
- ▶ Captage et station de pompage de Bonnette (source abondante, environ 1600 m³ par mois).



Les réservoirs

La commune est dotée de 3 réservoirs :

- ▶ Réservoir des Farelles, capacité de 150 m³. Il dessert Les Farelles et La Fare.
- ▶ Réservoir des Allards, capacité de 150 m³. Il dessert Les Allards et Les Barraques.
- ▶ Réservoir des Chaumettes, capacité de 300 m³. Il dessert aussi Les Barraques, et peut être alimenté par le pompage de Bonnette, qui dessert Bonnette.



- ▶ Une réserve d'eau de sécurité est prévue dans chaque réservoir en cas d'incendie.

La totalité de la commune est raccordée à l'eau potable.



Le cycle des traitements de l'eau

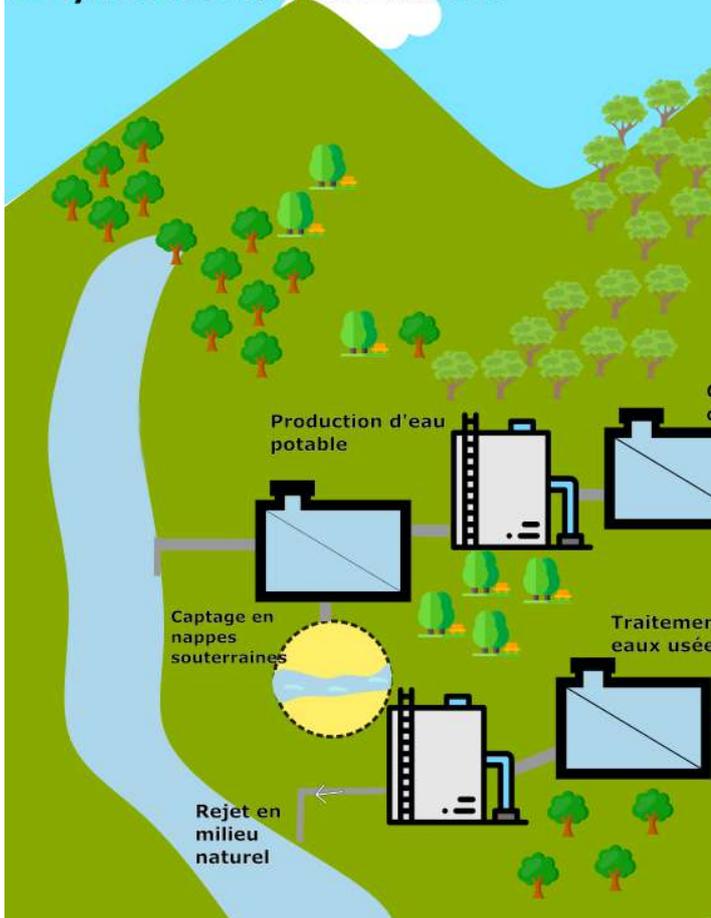


Illustration Wikipedia - adaptation YD

La réglementation

L'Agence de l'eau a pour mission « d'initier une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques ».

A La Fare, elle a demandé des travaux sur :

- ▶ **Les périmètres de captage** : afin de protéger les sources de déjections animales, une clôture doit être réalisée autour de nos captages. Les travaux sont prévus à partir de 2022, pour un **montant de 33 561 €** hors taxes, subventionné à 70%.
- ▶ **La surveillance des prélèvements et rejets** : nous ne devons utiliser que l'eau dont nous avons besoin. Sinon, pénalités ! Aussi, la mise en place de compteurs de prélèvement est prévue en 2021, pour un **montant d'environ 5 000 €**, subventionnés à 70%.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a parmi ses missions, celle de surveiller la qualité de l'eau.

- ▶ Elle effectue des prélèvements régulièrement. S'ils ne sont pas bons, la Préfecture peut interdire sa consommation.
- ▶ Dans le cadre du Covid-19, elle nous a demandé de chlorer l'eau des réservoirs. Nous assurons ce traitement et avons acheté un appareil de mesure, un « photomètre haute précision » (450 €).

Et demain ?

Si la STEP est toute récente (2016), notre réseau a été créé il y a plus de 60 ans !

Il va donc falloir vérifier si tout va bien, et se projeter dans le futur pour qu'il reparte pour de nombreuses années.

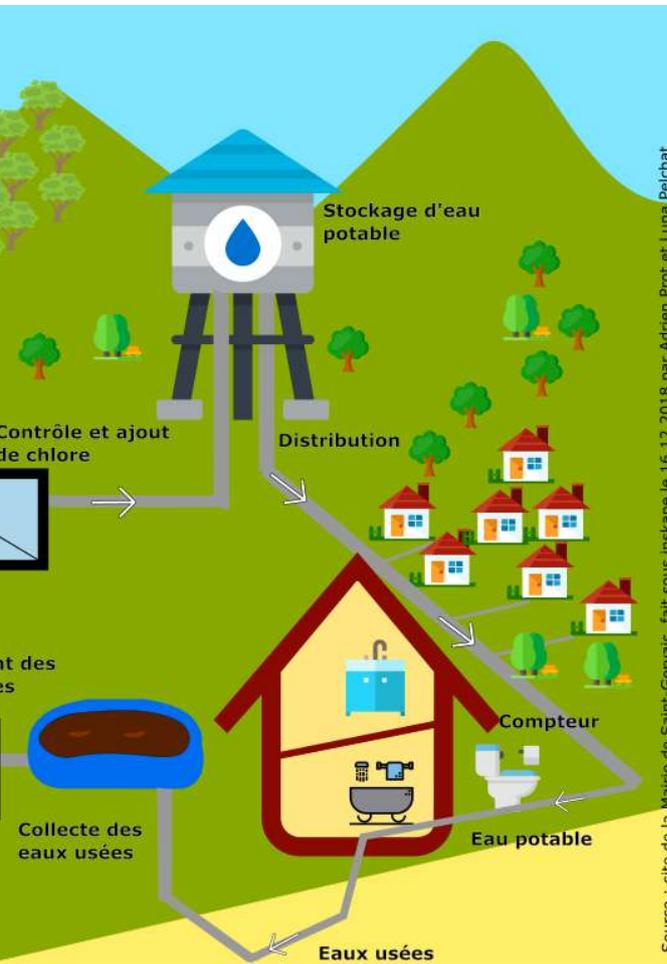
Cela s'appelle le « schéma directeur » de l'eau, et aussi de l'assainissement.

La définition ? : Le schéma directeur définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de la source à la station de traitement.

Le coût prévisionnel des 2 schémas directeurs sera d'environ 55 000 €, subventionnés à 70%.



Ce dossier va peut-être vous faire changer d'avis :
pour que ça fonctionne, il faut des personnes et de l'argent !



2. L'assainissement

La commune était équipée de **quatre bassins de décantation** : aux Barraques, à La Fare, aux Farelles et à Bonnette.

En 2016 le bassin des Barraques a été remplacé par une **STEP** = STation d'ÉPuration des eaux usées (lits plantés de roseaux), qui est dimensionnée pour 600 équivalents-habitants.

Elle est située le long de la RN 85, à la sortie nord des Barraques.

Tous les détails dans la Gazette de Bois-Vert n°5 !

ATTENTION : Ne pas jeter lingettes ou masques dans les WC : ils empêchent nos équipements de bien traiter !

L'ensemble du réseau de collecte existant aux Allards et aux Barraques a été rénové. Un nouveau réseau a été créé entre les Barraques et Bonnette.

Et l'eau de pluie ?

Dans un monde idéal, elle ne devrait pas se retrouver dans les eaux usées.

En période de fortes pluies, la STEP a du mal à gérer cet afflux d'eau qu'elle n'a pas besoin de traiter.

C'est un sujet qui sera à creuser dans le cadre du futur « schéma directeur » de l'assainissement.

Et ça se fait tout seul ?

Nos deux Agents Techniques sont sur le pont tous les jours de l'année ou presque, pour faire vivre ces installations !

Presque tous les jours : la surveillance et le traitement des réservoirs

Sur alerte automatique : la STEP

Les travaux réguliers :

- ▶ Couper les roseaux chaque automne,
- ▶ Permuter et nettoyer les bassins
- ▶ Maintien de l'autonomie des réservoirs

Les travaux exceptionnels :

- ▶ Recherche de fuite et réparation
- ▶ Par exemple au carrefour des Allards, changement d'une borne incendie, et recherche d'une fuite sur le réseau d'eau potable ayant nécessité la fermeture de la route durant une semaine.
- ▶ Remplacement de compteurs défectueux.
- ▶ Appui technique dans la mise en place des nouveaux branchements.



Le planning prévisionnel :

- ▶ Février 2021 : choix du ou des prestataires
- ▶ Printemps 2021 : début de réalisation du schéma directeur de l'eau
- ▶ Été 2021 : premiers résultats
- ▶ Fin 2022 : Fin de l'étude et estimation des travaux à réaliser.
- ▶ Cette étude nous permettra de demander les subventions à l'Agence de l'Eau et au Département. Pour la part restant à la charge de la commune, un emprunt sera certainement nécessaire.

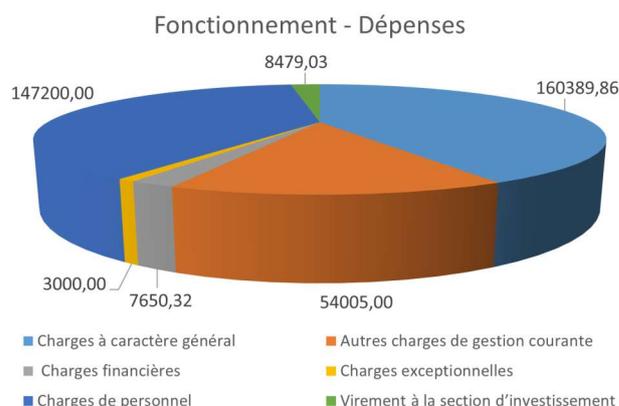
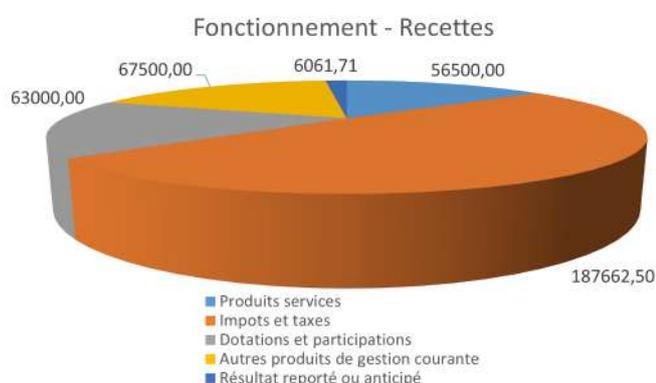
Le budget 2020

Pas d'augmentation de la fiscalité locale :

	Commune	Moyenne Départementale	Moyenne nationale
Taxe foncière (bâti)	12,66 %	28.31%	21.59%
Taxe foncière (non bâti)	61,32 %	110.34%	49.72%
Taxe professionnelle (CFE)	15,01 %	NC	26.45%

Les taux restent identiques à l'année 2019.

- Le vote des **comptes de gestion 2020** et du **budget 2021** auront lieu lors de prochains Conseils Municipaux au printemps 2021.



Prix de l'eau

L'Agence de l'eau conditionne le subventionnement des projets d'étude et de travaux communaux (voir pages 4 et 5), à une revalorisation des tarifs afin d'atteindre les 1€ au m3 pour 120m3.

Aussi, le Conseil Municipal du 1er Février 2021 a décidé de revoir les tarifs en appliquant, pour une consommation de 120m3, un tarif du m3 d'eau à 1€/m3 et un tarif du m3 d'assainissement à 1€/m3.

Les nouveautés :

- La part fixe (abonnement) est fortement diminuée pour l'eau et l'assainissement.
- En contrepartie, augmentation de la part variable de l'eau et création d'une part variable pour l'assainissement.

Le prix de l'eau n'avait pas augmenté depuis 2008.

Facturation :

La réglementation nous impose 2 factures par an. De ce fait, 2 factures seront émises dès cette année.

- La première en avril 2021 correspondra à la consommation d'eau de 2020 aux tarifs actuels (suite aux relevés des compteurs d'eau ce début d'année), sans abonnement puisque celui-ci a été réglé sur la facture de novembre 2020.
- Une deuxième arrivera en octobre 2021, avec les nouveaux tarifs, et englobera 6 mois d'abonnement et un estimatif de consommation (50% de la consommation de l'année précédente).
- L'année suivante, la 1ere facture correspondra à 6 mois d'abonnement et au solde de la consommation d'eau de l'année écoulée suite aux relevés (environ 50% de la consommation annuelle).

En espérant pouvoir vous rencontrer prochainement pour vous présenter toutes ces modifications.

Tarifs à partir de la facturation du 2ème semestre 2021 :

Service de l'eau potable :

Montant annuel de la **part fixe** : 48,00€

Montant de la **part variable** (consommation) :

- De 0 à 20 m3 : 2,00 € par m3
- Entre 21 et 1000 m3 : 0,32 € par m3
- A partir de 1001m3 : 0.50€ par m3.

Redevance pollution par m3 (reversée à l'agence de l'eau) : 0,28 €/m3

Service de l'assainissement collectif :

Montant annuel de la **part fixe** : 40,00€

Montant de la **part variable** (consommation) :

- De 0 à 20 m3 : 1,50 € par m3
- Entre 21 et 1000 m3 : 0,50 € par m3
- A partir de 1001m3 : 0,80 € par m3

Redevance modernisation par m3 (reversée à l'agence de l'eau) : 0,15 €/m3



Nous accueillons cette année 43 élèves, de la petite section au CM2, répartis dans 2 salles de classe. Malgré une période sanitaire complexe, ils ont pu participer à diverses activités dont ils nous font part avec leurs mots et photos.



Visite du Père Noël

A cause du coronavirus, le Père Noël n'a pas pu venir à la mairie et nous n'avons pas pu assister au spectacle comme les années précédentes.

C'est à l'école, le vendredi 18 décembre, que le père Noël est venu nous apporter les cadeaux. Nous avons tous eu un jeu.



En l'attendant, nous avons fait un goûter que la mairie nous a offert.

Sortie raquettes

En ces temps plutôt moroses, la classe des "petits" de l'école de La Fare en Champsaur a déjà pu faire deux sorties en raquettes à neige d'une demi-journée, et ce, en partant directement de l'école !

Rires et bonne humeur ont accompagné les enfants



tout du long ! Tout le monde espère voir ces sorties du vendredi matin se poursuivre encore quelque temps si l'enneigement le permet !

Tennis

Tout l'automne, nous avons fait du tennis au tennis club de Saint-Bonnet. Pendant ces 3 mois, on y est allés une fois par semaine.

On a progressé : on a appris à tenir sa raquette, à contrôler la balle, bien tenir sa raquette et à bien se comporter.

Intervention du CODES sur les gestes barrières

Le 26 novembre, une intervenante du CODES (Comité départemental d'éducation pour la santé) est venue à l'école pour nous parler des gestes barrières.

En voici quelques-unes : se laver les mains régulièrement, porter un masque dès que c'est recommandé, ne pas dépasser la limite de 6 personnes, ...

Elle nous a expliqué comment mettre son masque, qu'il ne faut pas trop le toucher. On a aussi travaillé sur les émotions et ce que l'on ressentait.



Intervention sur l'air de Gap Sciences Animation

Les 4 octobre, une intervenante de Gap-Sciences Animation est venue pour nous parler de l'air. Nous avons fait plusieurs expériences sur notre respiration.

On a calculé notre fréquence respiratoire, combien d'air on inspirait et on expirait. On a appris que le CO2 que l'on rejetait troublait l'eau de chaux.

On a pu constater que l'air de la classe se remplissait de CO2 pendant qu'on était au travail grâce à un appareil de mesure.

NUMÉROS UTILES

AGENCE POSTALE

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h 30

Tél. 04 92 50 09 17

DÉCHETTERIE

HORAIRES D'HIVER

(Du 01/11 au 31/03)

Lundi : 8h-11h45

Mardi au vendredi : 8h-11h45 &
15h-16h45

Samedi : 8h-11h45 & 14h-16h45

Tél. 04 92 50 56 37

ÉCOLE

Tél. 04 92 50 01 16

GENDARMERIE

(Saint-Bonnet)

Tél. 04 92 50 52 50

POMPIERS

(Saint-Bonnet)

Tél. 04 92 50 51 44

SAMU

Composez le 15

DEMANDES

D'AUTORISATION

D'URBANISME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR

(5 rue des Lagerons St-Bonnet)

Du lundi au vendredi :

8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi jusqu'à 16h30

Tél. 04 92 50 00 20

SERVICE DES

PASSEPORTS ET DES

CARTES D'IDENTITÉ

(Mairie de Saint-Bonnet)

Du lundi au vendredi

sur rendez-vous

Tél. 04 92 50 57 60

La Gazette de Bois-Vert

JOURNAL MUNICIPAL de LA FARE-EN-CHAMPSAUR

Point sur le déneigement

Cet hiver 2020/2021, vous avez pu voir quelques changements au niveau du déneigement par rapport aux années précédentes.

Ces changements ont été décidés pour améliorer la sécurité des agents municipaux qui s'occupent de ce déneigement.

1. Le déneigement des parties dites privées (ex : EHPAD et chemins privés)

Il faut savoir que la commune n'est pas assurée pour le déneigement des parties privées, donc, pour ces parties-là, nous vous donnerons, par le biais de la Mairie, une liste de déneigeurs privés que vous pourrez contacter à l'avance pour ne pas avoir de problèmes les jours de neige ;

La seule exception pour le déneigement des parties privées sera une urgence à l'EHPAD ou chez un particulier sur réception d'un appel d'urgence des Sapeurs-Pompiers ou de la Gendarmerie Nationale.

2. Le déneigement des chemins communaux non goudronnés ne peut se faire sans la dégradation totale des chemins par la lame de déneigement, donc impossibilité de déneiger ces parties-là.

3. Le déneigement des trottoirs et places de stationnement dans la traversée des Barraques au niveau de la nationale :

Il sera pris un Arrêté Municipal pour les hivers suivants, stipulant que, les jours de neige :

- ▶ le stationnement des véhicules se fera du côté pair des habitations, les jours pairs,
- ▶ et côté impair pour les jours impairs,
- ▶ ceci afin de laisser libres les places de stationnement et les trottoirs pour déneigement.

Ces mesures sont prises pour votre sécurité et la sécurité de nos agents : merci de votre compréhension pour faciliter au mieux le déneigement dans notre commune.

Christian DOL, Conseiller Municipal à la Commission des Travaux



ETAT CIVIL

Les règles du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ne nous permettent plus de publier sans accord les informations d'état civil.

Nous reprendrons cette publication, selon autorisation des personnes concernées, dans notre prochain numéro.

Année 2019 :

3 naissances

1 PACS

0 mariage

25 décès dont 24 personnes domiciliées à la Résidence Le Drac et 1 habitant de la commune

Année 2020 :

1 naissance

2 PACS

1 mariage

31 décès dont 29 personnes domiciliées à la Résidence Le Drac et 2 habitants de la commune

La Fare-en-Champsaur

Mairie

ADRESSE : 5, route de Grenoble 05500 La Fare-en-Champsaur

PERMANENCE : Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 04 92 50 10 35

E-mail : la-fare.mairie@orange.fr

Directeur de publication : C. Boyer

Rédaction : C. Boyer, Y. Desbordes, M. Désert, C. Dol, A. Roman, C. Petiteville/ F.Laccchia et leurs élèves

Photos : J-P. Louvigné, L. Aimé-Blanc, C. Serre, C. Petiteville

Tirage : 350 exemplaires

Mise en pages : Y. Desbordes

Impression : À l'atelier à Gap